

Rapport d'activité 2013



Glossaire

AT	Accident(s) du travail
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CNAMTS	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
DRP	Direction des risques professionnels de la CNAMTS
INRS	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
MP	Maladie(s) professionnelle(s)
SST	Sécurité et santé au travail

L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS, appelée aussi **BRANCHE AT/MP** de la Sécurité sociale, gère l'assurance contre les accidents de travail (AT) - y compris de trajet - et les maladies professionnelles (MP) des salariés du régime général (industrie, commerce et services). Elle met notamment en œuvre la politique de prévention des risques professionnels.

Elle regroupe :

- la CNAMTS-DRP,
- les services prévention et tarification des CARSAT et des Caisses générales de sécurité sociale (CGSS),
- l'INRS,
- les services de prestations des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS,
- le Service médical (aux échelons national, régional et local),
- EUROGIP.

Sommaire

EUROGIP EN BREF	4
2013, UNE ANNÉE CENTRÉE SUR LE THÈME DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET DU "CASE MANAGEMENT"	5
2013 PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ :	
— ENQUÊTES SUR LES AT/MP* EN EUROPE	6
— PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE	7
— VEILLE ET INFORMATION SUR LES AT/MP EN EUROPE	8
— RELATIONS EXTÉRIEURES ET COMMUNICATION	10
— NORMALISATION "SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL"	12
— COORDINATION DES ORGANISMES NOTIFIÉS "ÉPI" ET "MACHINES"	14

EUROGIP en bref

— **Mission :** analyser les questions relatives à la prévention et à l'assurance des AT/MP* aux plans européen et international

— **Activités :**

- collaborer à des projets d'intérêt communautaire dans les domaines de l'assurance et de la prévention des AT/MP*,
- réaliser des enquêtes comparatives sur les risques professionnels en Europe,
- collecter, analyser et diffuser l'information relative aux AT/MP* en Europe,
- travailler en réseau en développant relations extérieures et communication,
- coordonner un réseau d'experts participant à l'élaboration des normes européennes et internationales en sécurité et santé au travail,
- coordonner les organismes notifiés pour la certification réglementaire des équipements de protection individuelle et des machines au plan français, des machines au plan européen.

— **Création :** 1991

— **Équipe :**

- | | |
|----------------------------------|--------------------------|
| - Pierre BELINGARD | - Catherine LECOANET |
| - Gilbert BIENVEIGNANT | - Isabelle LELEU |
| - Marie-Amélie BUFFET | - Virginie PLUOT |
| - Delphine DELAMARE | - Marja-Leena PORSANGER |
| - Raphaël HAEFLINGER (Directeur) | - Isaure POUSSIELGUE |
| - Christèle HUBERT | - Mercedes SELLEM-DELMAR |
| - Christine KIEFFER | - Jean-Loup WANNEPAIN |

— **Statut :** groupement d'intérêt public constitué par la CNAMTS* et l'INRS*

— **Administration :** conseil représentant paritairement les employeurs et les organisations syndicales

Présidente : Anne HÉGER (MEDEF)

Vice-Président : Patrick NÉRON (CFTC)

— **Ressources :** Fonds national de prévention des AT/MP (± 70 %) et contrats signés avec les pouvoirs publics français et les autorités communautaires (± 30 %).

* Voir page 2

2013, une année centrée sur les thèmes du maintien dans l'emploi et du "case management"

À plusieurs titres, 2013 aura été centrée sur la thématique du maintien dans l'emploi, qui est devenue un projet national, important pour les années à venir. Aujourd'hui, l'assurance AT/MP* française indemnise les victimes pour le préjudice subi, mais les accompagne relativement peu dans la gestion de leur réinsertion professionnelle et leur maintien dans l'emploi.

EUROGIP a initié la démarche en s'intéressant en 2010 aux expériences de nos voisins en matière de prévention de la désinsertion professionnelle. En 2013, pour accompagner la Direction des Risques Professionnels (DRP) de la CNAMTS* dans un programme pilote d'accompagnement des victimes d'AT graves ou complexes, il lui a remis un rapport spécifique, puis organisé des rencontres avec les experts des organismes nationaux d'assurance AT/MP de cinq pays : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Suisse. À noter par ailleurs, qu'une réunion entre la DRP et la DGUV (assureur AT/MP en Allemagne) a été organisée, dans le cadre de l'année de l'amitié franco allemande, au cours de laquelle la question de la gestion de l'incapacité (*disability management*) a été largement débattue.

Parallèlement, le Groupement a choisi d'organiser ses Débats 2013 sur le thème du maintien dans l'emploi. Les intervenants de neuf pays - Danemark, Suisse, Allemagne, Suède, Canada, Belgique, Finlande, Islande, Grande-Bretagne - ont présenté leurs expériences en matière de détection précoce des risques de désinsertion professionnelle, de réadaptation médicale et sociale des victimes, d'organisation de la gestion des cas les plus graves à travers la notion de *case management*.

Enfin, compte tenu de l'intérêt suscité par ses travaux au plan européen, EUROGIP a été invité à intervenir à plusieurs reprises, comme à l'ESIP - la Maison européenne de la protection sociale dont fait partie la Représentation des Institutions françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) -, ou lors d'une journée publique organisée par la CARSAT* Languedoc-Roussillon, en partenariat avec la DIRECCTE⁽¹⁾ et l'ARACT⁽²⁾ et avec le soutien de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail de Bilbao.

EUROGIP continuera à accompagner la DRP sur ce sujet du maintien dans l'emploi qui est devenu l'une des priorités d'action de la Branche AT/MP* dans le cadre de la COG 2014-2017.

(1) Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

(2) Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail

* Voir page 2

Étudier les pratiques de nos voisins européens

— Incitations à la prévention des AT/MP*



Les entreprises doivent respecter la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail. Se pose néanmoins la question de les inciter à le faire. Pour cela, pouvoirs publics et assureurs AT/MP ont mis en place divers dispositifs incitatifs, sous forme d'avantages ou de pénalités.

Pour accompagner les politiques publiques de la DRP*

(COG AT/MP 2014-2017), EUROGIP a dressé un panorama détaillé⁽¹⁾ des techniques mises en place en Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suisse.

(1) "Incitations financières à la prévention des risques professionnels - une étude sur 7 pays européens", sur http://www.eurogip.fr/images/documents/3556/Eurogip_89F_incitations_financieres.pdf

— Statistiques AT/MP* dans les pays de l'UE

Comme il le fait depuis cinq ans maintenant, EUROGIP a mis à jour son "Point statistique AT/MP-France". Celui-ci concerne les données 2012⁽²⁾ relatives aux accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles. Dans sa version en langue anglaise, il permet de diffuser l'information au-delà des frontières hexagonales, ce qui est très apprécié.

(2) "Point statistique AT-MP FRANCE : Données 2012" sur http://www.eurogip.fr/images/documents/3596/Eurogip_Point_Stat_FR12_90_FR.pdf

— Sous déclaration des maladies professionnelles en Europe

Les différents rapports d'EUROGIP sur les maladies professionnelles en Europe ont montré, d'un point de vue statistique, une situation très hétérogène. Parallèlement, plusieurs pays admettent que le nombre de pathologies reconnues comme professionnelles est sous-estimé, en raison d'un phénomène de sous-déclaration de la part des victimes ou de leur médecin.

Pour compléter des travaux réalisés en 2011 et préparer l'apport d'EUROGIP en 2014 aux travaux de la Commission instituée par l'article L.176.2 du Code de la Sécurité sociale, des recherches ont été dédiées à l'Espagne, au Danemark et à l'Italie, les pays européens (en dehors de la France) qui publient sur le sujet et qui mettent en œuvre des actions visant à contrer le phénomène.

Le document, à paraître au cours du 1^{er} semestre 2014, propose une analyse comparée des systèmes de déclaration et des données statistiques "maladies professionnelles", avant d'aborder la problématique de la sous-déclaration telle que décrite dans ces pays. Il présente enfin une sélection de bonnes pratiques.



Collaborer à des projets financés par l'UE dans le domaine des AT/MP*

— Jumelage France Tunisie



EUROGIP a été sollicité par le GIP International (ministère du Travail) pour participer à un jumelage financé par l'UE au profit de l'État tunisien. Le projet a démarré en avril 2012 pour une durée de 2 ans.

Il doit permettre, à terme, d'améliorer le système tunisien de prévention des risques professionnels en le rapprochant des standards européens et de contribuer à la réalisation des objectifs de prévention des AT/MP au plan tunisien.

Concrètement, le jumelage consiste à :

- rapprocher les cadres réglementaires tunisiens et européens, en anticipant les répercussions économiques et sociales des réglementations européennes ;
- développer des programmes de prévention adaptés, dont l'évaluation des risques professionnels, pour agir sur les causes réelles d'AT* ;
- développer les structures de contrôle, d'inspection, de coordination, d'assistance et de prestations de services ;
- favoriser l'implication des structures de prévention intra-entreprises (services de médecine du travail, comités de santé et de sécurité, responsables de sécurité) ;
- développer la communication adaptée et ciblée pour permettre une meilleure assimilation du message.

La majorité des missions des experts des CARSAT* en Tunisie se sont déroulées courant 2013. EUROGIP a apporté son concours dans l'organisation de ces missions.

— "Action conjointe" sur la promotion de la santé mentale au travail



La Direction Générale de la Santé et des consommateurs (DG SANCO) de la Commission européenne a lancé fin 2011 un appel à proposition pour élaborer une action

conjointe entre États membres sur la promotion de la santé mentale. À ce jour, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, la Norvège, la Finlande, la Croatie, la Hongrie et la Slovénie y participent. Un sous-programme, coordonné par l'Association fédérale allemande des organismes d'assurance maladie (BKK), porte spécifiquement sur la promotion de la santé mentale au travail.

Comme pour toute action conjointe européenne, seules les autorités publiques sont habilitées à y participer. La Direction générale de la santé (DGS) a ainsi sollicité la CNAMTS, laquelle a mandaté EUROGIP pour représenter la France dans ce programme dédié à la santé mentale au travail. EUROGIP a pour mission d'évaluer ce qui se fait en France en recueillant les opinions des principaux acteurs : ministères, partenaires sociaux, assurance, médecins, organismes de prévention...

Le projet a débuté début 2013 et s'achèvera fin 2015. En 2013, l'enquête SWOT - acronyme anglais pour Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces) - s'est déroulée en France et un projet de rapport a été élaboré. En octobre 2014, un séminaire permettra aux acteurs interrogés dans chaque pays de confronter leurs expériences. Une conférence de restitution aura lieu à Berlin en juin 2015 et débouchera sur des propositions d'actions concrètes de la DG SANCO.

Partager les connaissances sur les AT/MP* en Europe

— Veille et assistance documentaire

L'activité de veille, une mission essentielle d'EUROGIP, consiste à suivre :

- l'évolution de la législation communautaire et l'actualité des instances européennes ;
- les évolutions réglementaires en matière de prévention et d'assurance AT/MP*, ainsi que les éventuelles modifications structurelles des organismes compétents des pays de l'UE ;
- les nouveautés en matière de publications, de résultats d'enquête, de manifestations... intéressant le risque professionnel.

Les thèmes au centre des intérêts de la Branche AT/MP et des activités d'EUROGIP étaient en 2013 : le maintien dans l'emploi (case management notamment), les PME/TPE, les risques psychosociaux, la prévention des chutes de hauteur (statistiques), le suivi médical des salariés.

Deux thèmes en particulier ont fait l'objet de recherches documentaires importantes :

- l'équivalent des recommandations françaises en Allemagne et en Autriche ainsi que leur portée juridique ;
- les dispositifs de retenue utilisés en Allemagne, en Autriche, en Italie, en Suisse et au Royaume-Uni, pour prévenir le risque de renversement des chariots automoteurs.

Parallèlement, le centre de documentation traite les questions qui lui sont posées sur la santé et la sécurité au travail, la prévention des risques professionnels ou l'assurance AT/MP dans les différents pays européens. Les premiers utilisateurs sont les documentalistes et ingénieurs-conseils des CARSAT*, les agents de l'INRS. Les questions émanent également des entreprises (chefs d'entreprise, documentalistes, fonctionnels de sécurité, médecins du travail...).

— Publications périodiques

En 2013, EUROGIP a proposé 3 newsletters, sur abonnement gratuit, via son site Internet :

- EUROGIP infos : actualité en matière d'assurance et de prévention des AT/MP en Europe (trimestriel, version bilingue Français/Anglais) ;
- l'InfoMail d'EUROGIP : articles synthétiques sur la santé-sécurité au travail dans l'UE (mensuel, Français/Anglais) ;
- Norm@prév : actualité sur la normalisation en santé-sécurité au travail (trimestriel, Français).

Au second semestre 2013, une étude approfondie de ces newsletters a montré qu'il serait préférable d'opter pour la création d'un "mini-site" dédié aux risques professionnels en Europe. Disponible début 2014 sous le nom de "Eurogip infos" (sur www.eurogip.fr), il doit permettre :

- de valoriser l'information délivrée par EUROGIP,
- d'optimiser l'efficacité d'un outil de recherche et d'accès aux informations publiées antérieurement,
- de redéfinir la présence d'EUROGIP dans le domaine de l'information sur les risques professionnels en Europe.

Concernant la normalisation en particulier, il a été décidé :

- de conserver Norm@prév, en lui redonnant sa mission première : livrer de l'information aux experts de la Branche AT/MP* qui participent à l'élaboration des normes ainsi qu'à quelques personnes ciblées ;
- d'intégrer les informations relatives à la normalisation à caractère européen ou international dans le futur site "EUROGIP infos".

À raison de 3 ou 4 numéros par an, Norm@prév livrera l'information relative aux enquêtes sur les projets de normes au sein du Réseau, travaux de normalisation français, actualités françaises réglementaires touchant à la normalisation, informations à caractère trop technique ou spécifique pour figurer dans "Eurogip infos".

* Voir page 2

— Les Débats d'EUROGIP : "Maintien dans l'emploi en Europe et au Canada"



Le maintien dans l'emploi des personnes victimes d'un problème de santé, en particulier d'origine professionnelle, et la prévention de la désinsertion professionnelle constituent des priorités anciennes dans plusieurs pays européens et au Canada. Ces activités font partie intégrante de la mission des organismes d'assurance AT/MP* nationaux.

EUROGIP, dont la mission est d'observer les dispositifs étrangers et de favoriser les échanges d'expériences, a voulu soutenir les travaux dans lesquels la France s'est engagée en matière de maintien dans l'emploi en organisant ses Débats 2013 sur ce thème.

Les représentants d'organismes danois, suisse, allemand, suédois, canadien, belge, finlandais, islandais et britannique ont présenté leurs actions visant à :

- la détection précoce des risques de désinsertion professionnelle ;
- la réadaptation médicale et sociale des victimes ;
- le maintien dans l'emploi au sein même de l'entreprise [aménagement du poste de travail ou affectation à un nouvel emploi] ;
- le maintien en emploi [reclassement externe dans un métier qui n'est pas nécessairement le même] ;
- la gestion des cas les plus graves par les organismes d'assurance AT à travers le case management.

À l'instar des éditions précédentes, les Débats d'EUROGIP visaient à apporter aux participants (majoritairement français) un éclairage européen sur un thème d'actualité concernant les risques professionnels. Les Actes, qui reprennent l'essentiel des échanges entre les intervenants, ont été publiés en juin 2013⁽¹⁾.

[1] http://www.eurogip.fr/images/documents/213/Actes_DebatsEUROGIP2013_Maintien_embloi.pdf

— Nouvelles publications mises en ligne en 2013

Outre des notes à destination de la Branche AT/MP, EUROGIP a publié les documents suivants :

- Point statistique AT/MP FRANCE - Données 2012
- Incitations financières à la prévention des risques professionnels - une étude sur 7 pays européens : Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni
- Rapport d'activité 2012 d'EUROGIP
- Rapport de l'activité normalisation 2012 de la Branche AT/MP
- Maintien dans l'emploi en Europe et au Canada : politiques de réadaptation et retour au travail - Actes des Débats d'EUROGIP du 19 mars 2013
- La formation professionnelle à la santé et à la sécurité au travail dans 4 pays européens
- L'assurance contre les risques professionnels en Turquie : organisation et données statistiques 2004-2011
- Quelle reconnaissance des pathologies psychiques liées au travail ? Étude sur dix pays européens
- L'assurance contre les risques professionnels en Espagne : organisation et données statistiques 2009-2011

Ces documents sont disponibles sur www.eurogip.fr.

* Voir page 2

Apprendre et faire savoir en travaillant en réseau

— Relations avec les organismes d'assurance et de prévention des pays membres, candidats ou voisins de l'UE

Forum européen de l'assurance AT/MP*



EUROGIP est particulièrement impliqué dans les groupes de travail "Maladies professionnelles", qu'il coordonne depuis sa création, et "Communication" du

Forum européen. Un nouveau mandat sur les troubles musculo-squelettiques a été confié au premier; concernant le second, EUROGIP a poursuivi le travail qu'il avait entamé en 2012 pour la refonte et la maintenance du site www.europeanforum.org. Il a également contribué à la newsletter, Forum News, en tant que correspondant français de la publication.

EUROSHNET



EUROGIP est membre du Comité de pilotage d'EUROSHNET, le réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification. Ce réseau vise à faciliter les échanges entre experts pour dégager des positions communes sur les

questions traitées. EUROGIP coordonne également l'un des forums de discussion (Questions générales) du site www.euroshnet.org et contribue financièrement à la maintenance de celui-ci. Un sujet de réflexion majeur en 2013 a d'ailleurs concerné l'évolution du site et notamment la possibilité d'ouvrir son accès à un plus large public. Dans cette perspective, il a été décidé d'expérimenter LinkedIn. La préparation de la conférence européenne EUROSHNET, programmée pour l'automne 2015, pourrait faire l'objet d'un forum "grand public" en 2014 pour tester les potentialités de ce réseau professionnel.

Accueil de délégations étrangères

En 2013, EUROGIP a accueilli deux délégations d'inspecteurs du travail chinois, l'une composée de 20 personnes de la province de Jiangsu, l'autre de 8 personnes de la province de Hubei. Ils étaient particulièrement intéressés par les activités d'EUROGIP, la sinistralité au travail et le domaine des AT/MP* en France et dans les autres pays.

Organisation d'une rencontre CNAMTS/DGUV

Dans le prolongement de l'année consacrée à l'amitié franco-allemande (2012-2013), EUROGIP a organisé une rencontre entre la DGUV, l'organisme allemand d'assurance AT/MP, et la CNAMTS-DRP* pour débattre de sujets d'actualité. Il a été question de "Disability management" et de retour au travail au niveau national et international, du rôle incitatif à la prévention des risques professionnels du système de tarification, ainsi que de la place et du rôle des "recommandations" (BG-Vorschriften en Allemagne) en matière de prévention.

Normalisation : préparation d'une déclaration commune franco-allemande et de conférences Web

Élaborées aux niveaux européen et international, les normes fixent des exigences techniques pour les produits et définissent des méthodes de mesure pour des émissions (bruit, vibrations, rayonnements et substances dangereuses). Elles interviennent aussi de manière croissante dans des domaines non techniques, comme l'harmonisation des systèmes de management de la SST*.

Dans ce contexte, EUROGIP, l'INRS et la KAN ont souhaité confirmer leur excellente coopération dans le domaine de la normalisation en rédigeant une déclaration définissant un ensemble de positions partagées et de futurs engagements communs (qui a été officiellement signée en mars 2014).

Suite au succès d'un 1^{er} séminaire franco-allemand en 2012 à Bruxelles pour les préventeurs engagés dans la normalisation, les trois organisateurs (EUROGIP, INRS, KAN), ont associé le Royaume-Uni et décidé de faire évoluer ce séminaire en conférences Web. L'objectif est d'aider les experts à mieux connaître les structures de normalisation et les spécificités nationales, à les sensibiliser au travail en réseau et aux actions de lobbying dans le champ de la normalisation en santé et sécurité au travail.

La première Web conférence se tiendra au printemps 2014 sur la révision de la directive "Équipements de protection individuelle".

— Faire connaître EUROGIP et ses activités

Fort de son expertise, EUROGIP est sollicité par différents partenaires pour intervenir sur des sujets relevant de sa compétence. Tel a été le cas sur :

- le case management :
 - lors d'une journée publique organisée par la CARSAT* Languedoc-Roussillon, en partenariat avec la DIRECCTE et l'ARACT et avec le soutien de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail de Bilbao ;
 - à l'invitation de l'ESIP, la Maison européenne de la protection sociale, dont fait partie la Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF).
- les maladies professionnelles et leur prise en charge en Europe lors de la journée de formation à destination des membres CHSCT de la Fédération des salariés de la construction du bois et de l'ameublement de la CGT.

Par ailleurs, Le Groupement a été auditionné à deux reprises, par :

- l'Assemblée nationale, dans le cadre de la préparation du PLFSS⁽¹⁾ 2014 ; la Commission des Affaires sociales s'intéressait à l'indemnisation du préjudice permanent en Europe, la reconnaissance des maladies professionnelles et les dispositifs de prévention de la désinsertion professionnelle.
- la Mission pour la réforme des retraites placée auprès du Premier Ministre, qui a montré un intérêt particulier pour les dispositifs étrangers favorisant l'emploi des seniors et la prise en compte de la pénibilité au travail.

Enfin, comme il le fait chaque année, EUROGIP a été invité à présenter ses activités lors de deux sessions de formation des nouveaux embauchés à l'INRS* ainsi que dans le cadre des sessions d'agrément des contrôleurs de sécurité des CARSAT*.

[1] Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

* Voir page 2



— Soutien aux partenaires institutionnels

Sur la base de son expertise, EUROGIP répond aux sollicitations de ses partenaires institutionnels, notamment la Branche AT/MP, pour effectuer des recherches sur un sujet précis.

EUROGIP a ainsi réalisé plusieurs études d'accompagnement des politiques de la DRP* qui ont porté sur :

- le case management en cas d'accidents du travail graves en Allemagne, Belgique, Espagne et Suisse notamment ; outre la remise d'un document à la DRP, EUROGIP a organisé des rencontres avec les experts de la question en Allemagne, Espagne et Suisse.
- les modalités de tarification de l'assurance AT-MP en Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne et Italie, notamment les pratiques de classement des entreprises en familles de risques et de calcul de l'effectif [l'étude se poursuivra en 2014].
- les chutes de hauteur dans le secteur du BTP, notamment d'un point de vue statistique, en Allemagne, Belgique, Espagne et France.

EUROGIP a également réalisé une recherche à la demande de la Direction de la Sécurité sociale sur l'existence dans d'autres pays de prestations complémentaires versées aux victimes d'AT/MP en cas de faute de l'employeur et la possibilité d'action contre tiers par l'assureur AT/MP.

Enfin, EUROGIP exerce une veille sur les appels d'offres publiés par les instances communautaires : Directions Générales de la Commission européenne, Fondation européenne de Dublin, Eurostat et par les pays bénéficiaires de crédits européens. Il diffuse aux partenaires institutionnels ceux qui sont susceptibles de les intéresser.

Assurer des positions communes à faire valoir en France, en Europe et à l'international

— Animer le réseau d'experts "normalisation" de la Branche AT/MP*

Coordination de l'activité des experts

EUROGIP coordonne l'activité des experts de la Branche AT/MP qui participent à l'élaboration des normes européennes ou internationales intéressant la SST*. En 2013, ces 83 experts (CRAM/CARSAT* : 24 ; INRS* : 57 et EURO-GIP : 2) ont suivi les travaux relatifs aux thèmes suivants : Sécurité des équipements de travail ; Ambiances physiques et lieux de travail, dont ergonomie ; Protection individuelle et collective ; Produits de construction. La partie privée de **Normabase** (accessible via le site d'EUROGIP) est réservée à ces experts. Elle comprend le répertoire des experts, la structure des Comités techniques européens ou internationaux au sein desquels les travaux de normalisation s'élaborent ainsi que des informations sur les commissions de normalisation correspondantes.

Le 1^{er} numéro de Norm'actions a été réalisé à partir des données extraites de cette base, permettant de diffuser les informations contenues dans les traditionnels Partenor, le répertoire des experts normalisation, et Normavenir, la liste des projets de normes suivis par ces experts.

Suivi et coordination des projets de normes soumis à enquête

EUROGIP coordonne la consultation au sein de la Branche AT/MP sur les projets de normes soumis à enquête. Il a ainsi pu émettre un avis collectif sur 24 d'entre eux, qui concernaient principalement la sécurité des équipements de travail (13 projets), les ambiances physiques et les produits de construction (respectivement 4 projets). Les services documentation des CARSAT* et de l'INRS* ont été destinataires de ces projets de normes, soit une diffusion globale au sein de la Branche à plus de 973 exemplaires.

À noter que la partie publique de Normabase (sur www.eurogip.fr) permet d'accéder à l'état d'avancement des projets de normes internationales, européennes ou françaises.

Coordination Normalisation et mise en œuvre des orientations stratégiques de la Branche

Sur la base des missions qui lui sont confiées, EUROGIP s'appuie sur :

- le *Comité de pilotage Normalisation* ou *Copil Normalisation* - composé des représentants des directions de la CNAMTS-DRP*, l'INRS*, la CARSAT* Auvergne et d'EUROGIP - qui arbitre les décisions relatives à la participation de la Branche AT/MP sur tel ou tel sujet ;
- la *Coordination Normalisation* - composée des représentants de la CNAMTS-DRP, l'INRS, de la CRAM Ile de France et d'EUROGIP - dont le rôle est de mettre en œuvre les orientations du Copil Normalisation.

En 2013, EUROGIP a ainsi continué à alerter le Copil sur la création de nouveaux groupes de travail ou sur les besoins de remplacer les experts proches de la retraite afin que la Branche AT/MP soit représentée sur des sujets intéressant la prévention des risques professionnels. Il a également organisé et piloté les réunions du Copil.

Le Rapport annuel 2012 de l'activité normalisation de la Branche AT/MP⁽¹⁾ a été publié en septembre.

[1] www.eurogip.fr/images/Normalisation/Rapport%20normalisation%202012.pdf

* Voir page 2

— Financement de certains travaux

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation. En vue d'optimiser celles-ci, EUROGIP finance, dans quelques domaines précisément définis, les travaux de commissions françaises au sein desquelles s'élabore la position à faire valoir au niveau européen. Dans ce cadre, la convention avec l'UTE a été reconduite en 2013 en soutien des travaux dans le domaine de l'équipement électrique des machines. En outre, EUROGIP a financé les droits d'inscription annuels de :

- 35 experts dans 24 commissions de normalisation gérées par l'Union de Normalisation de la Mécanique (UNM),
- 38 experts dans 26 commissions de normalisation Afnor.

— Mise à jour de "StandardWebPort", une base de plus de 3 000 normes SST*

En partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, EUROGIP a participé à la mise à jour de "StandardWebPort". Cette base de données regroupe l'ensemble des normes publiées relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, soit pour la 20^e version de ce produit, 3 145 normes. Cela représente plus de 2 169 nouvelles pages.

StandardWebPort est mis à la disposition des services de documentation des CARSAT* et de l'INRS* ainsi que des organisations syndicales et professionnelles.



— Fiches de signalement des problèmes de prévention

Depuis 2008, le dispositif de signalement des problèmes de prévention permet au Bureau de suivi, instance sous l'égide du Groupe Expert "Équipements de travail", de prendre en compte les retours d'expérience du terrain. EUROGIP est membre de ce Bureau. Les fiches de signalement ont contribué à la prise en compte des retours d'expériences concernant les découpeuses, les presses à balles, les nacelles élévatrices, les ascenseurs, les scies à plat ou bien encore les chariots industriels de manutention.

— Participation aux travaux de normalisation lancés sur les systèmes de management SST

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a adopté en juin 2013 la proposition britannique de normaliser les exigences et lignes directrices pour la mise en œuvre de systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail.

Bien qu'opposée au lancement de travaux sur le sujet, la Branche AT/MP*, conformément à sa mission de veille, doit malgré tout assurer sa présence en vue d'être informée en permanence de l'état d'avancement de ce projet de norme et, le cas échéant, de pouvoir influencer dans les discussions. À ce titre, EUROGIP a participé à la première réunion en octobre 2013 à Londres du nouveau comité ISO PC 283, ainsi qu'à la réunion de lancement de la nouvelle commission de normalisation française Afnor X82A.

* Voir page 2

Défendre un haut niveau de sécurité des produits certifiés

— Secrétariat de la coordination des organismes notifiés français

Cette activité, définie par des conventions signées avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, consiste à animer la Coordination française des organismes notifiés pour l'évaluation de la conformité des équipements de protection individuelle (directive 89/686/CEE modifiée) et des machines (directive Machines 2006/42/CE modifiée). L'objectif est d'harmoniser les pratiques et les procédures des organismes, de résoudre les problèmes techniques souvent complexes qui subsistent, d'intégrer les travaux normatifs, de préparer les positions à défendre au niveau européen et ainsi de garantir un niveau élevé aux produits certifiés. Cette harmonisation passe par la rédaction de "fiches d'interprétation des règles".

Les principaux sujets traités dans le domaine des ÉPI

- La révision de la directive qui pourrait déboucher sur un nouveau texte, directive ou Règlement ; les autorités publiques ont été alertées sur la procédure d'examen CE de type qui devrait être conservée à l'identique (maintien de l'organisme notifié dans l'évaluation de la conformité).
- Les chaussures de sécurité intégrant une semelle anti-perforation : bien que ces chaussures soient conformes à la norme harmonisée, des utilisateurs ont été blessés suite à des perforations de la semelle. La date de cessation de la présomption de conformité de l'ancienne norme a été reportée d'un an pour permettre aux fabricants de faire réévaluer les chaussures certifiées suivant le nouveau référentiel (plusieurs centaines de chaussures sont concernées).
- La norme sur les dispositifs d'ancrage datant de 1996 qui, bien qu'ayant été révisée, fait l'objet d'une objection formelle car certains produits décrits ne seraient pas des ÉPI.
- L'établissement des référentiels pour l'accréditation des organismes notifiés qui a été retardé suite à une décision de la Commission européenne contestant le choix d'un référentiel pour l'accréditation d'un organisme notifié pour la directive Jouets. Le sujet lié à l'accréditation reste sensible et source de distorsions à cause de l'absence d'harmonisation entre les diffé-

rents organismes d'accréditation des États membres.

- Les validités des attestations d'examen CE de type suite aux révisions des normes qui donnaient présomption de conformité aux exigences essentielles applicables ; les décisions en la matière ont des conséquences sur les produits visés lors des campagnes de surveillance du marché.
- Les protocoles élaborés pour les gants et vêtements destinés aux motocyclistes non-professionnels et permettant aux organismes notifiés d'évaluer la conformité de ces produits en l'absence de normes adaptées.

Les principaux sujets traités dans le domaine des machines

- Les risques liés aux appareils de levage de personnes (dans les éoliennes par exemple) et éléments mobiles (télécommandes industrielles pour la commande des ponts élévateurs pour véhicules)
- L'objection formelle introduite par la France concernant la norme sur les bennes de collecte des déchets à chargement arrière, ainsi que l'amendement destiné à répondre aux risques non couverts par la norme ayant motivé l'objection formelle
- Les produits répondant à la définition d'un bloc logique assurant des fonctions de sécurité
- Les dispositifs de détection des lignes électriques et la définition d'une fonction de sécurité
- La poursuite de la détermination des référentiels applicables pour l'accréditation des organismes notifiés pour les composants de sécurité ainsi que pour les arbres à cardans et leurs protecteurs et pour les machines de fixation. La Commission européenne raisonne par les modules définis dans la Décision 768/2008 alors que l'approche française était plutôt par type de machines ; la situation au niveau européen est comme pour les ÉPI, instable et confuse
- Les critères portant sur la modification des machines et les critères de sécurité.

— Activité de certification des organismes

EUROGIP a collecté les états des attestations d'examen CE de type délivrées par les organismes notifiés, ainsi que les décisions prises dans le cadre de l'article 11 de la directive ÉPI et de l'Annexe X de la directive Machines.

L'activité globale des organismes notifiés dans le domaine des ÉPI se mesure au nombre d'AET-CE délivrées. La sensible augmentation constatée en 2011 s'est confirmée en 2012, puis en 2013.

Dans le domaine des machines, les organismes n'ont pas renouvelé d'AET-CE de type à des machines certifiées au titre de la directive précédente et pour lesquelles les fabricants ont apporté les modifications nécessaires pour que ces machines soient conformes à la nouvelle directive. Toutes les attestations CE de type délivrées sur l'année 2013 l'ont été au titre de la directive 2006/42/CE.

La base de données des attestations d'examen CE de type ÉPI et Machines, unique en Europe, est un outil à la disposition des ministères qui peut apporter également des informations utiles dans le cadre des campagnes de surveillance du marché.

— Participation à la coordination européenne des O.N. pour les ÉPI

EUROGIP a participé à plusieurs réunions, au cours desquelles les discussions ont porté sur :

- les relations entre les groupes verticaux, qui établissent les recommandations pour l'utilisation, et les groupes de travail de la normalisation ;
- l'évaluation au cas par cas de la mise à disposition, auprès de personnes ou de structures extérieures aux groupes verticaux, de certains documents établis par la Coordination ;
- le transfert des dossiers détenus par un organisme notifié qui cesse ses activités ;
- la révision de la directive actuelle et les conséquences de la mise en œuvre de la nouvelle directive sur les attestations d'examen CE de type existantes ;
- la révision d'un certain nombre de fiches de recommandation pour l'utilisation ;
- l'accréditation et la notification des organismes notifiés dans les différents États membres ou pays candidats à l'adhésion qui, comme dans le domaine des machines, présentent de grandes disparités.



— Secrétariat technique de la coordination européenne des O.N. pour les machines

EUROGIP a assuré, depuis début 2010 et jusqu'à fin 2013, le Secrétariat technique de la coordination européenne des organismes notifiés. À ce titre, il a préparé et animé les deux réunions du Comité Horizontal qui se sont tenues en 2013.

EUROGIP a continué à accompagner l'inscription des organismes notifiés dans la nouvelle base CIRCABC. Il a poursuivi également le rapprochement des bases de données CIRCABC et NANDO afin que tous les organismes notifiés aient au moins un représentant inscrit dans CIRCABC pour être destinataire des documents produits par la coordination.

Le secrétariat technique de la Coordination européenne des organismes notifiés sera assuré de début 2014 et jusqu'à fin 2017 par l'Institut néerlandais de normalisation (The Netherlands Standardisation Institute, NEN). EUROGIP continuera néanmoins d'assurer la représentation des organismes notifiés français aux réunions de la coordination européenne.



EUROGIP - Rapport d'activité 2013
Réf. : Eurogip-94/F
ISBN 979-10-91290-40-1

www.eurogip.fr

55, rue de la Fédération - F-75015 Paris
Tel. +33 0 1 40 56 30 40
Fax +33 0 1 40 56 36 66



eurogip

comprendre les risques professionnels en Europe
understanding occupational risks in Europe